



SERVICE DES AFFAIRES GENERALES
Pôle des Assemblées
Suivi par Odile Bosse-Platière

Réunion du
conseil communautaire
du 7 juillet 2021 à 18h30

Présents :

Commune d'AMBILLY :

Mathelier Guillaume (à compter du point 2), Gilet Laurent (en visio), Le Goc Bertilla, Liermier François,

Commune d'ANNEMASSE :

Dupessey Christian, Aebischer Christian, Ayeb Ines (en visio), Bouché Maryline (à compter du point 4), Boucher Michel, Burgniard Robert, Limam Chadia, Lachenal Dominique, Lebeau-Guillot Nicolas, Lounis Louiza, Mehdi Amine, Saillet Mylène, Dejean Natalia, Djadel Djamel, Mayca Pascale,

Ersoy Gulsun représentée par Lachenal Dominique,
Louaar Nabil représenté par Aebischer Christian,
Sauge Pascal représenté par Lounis Louiza,
Gaconnet Maxime représenté par Djadel Djamel,

Commune de BONNE :

Cheminal Yves, Teppe-Roguet Marie-Claire (en visio),

Commune de CRANVES-SALES :

Boccard Bernard, Anthonioz Rossiaux Claude, Barges-Delattre Marion, Clerc Paulette,

Commune d'ETREMBIERES :

Martin Anny, Vouillot Jean-Michel,

Commune de GAILLARD :

Anchisi Nadège, Blouin Antoine, Maitre Odette, Deguin Joanny, Favrelle Anne,

Bosland Jean-Paul représenté par Blouin Antoine,
Vincent Isabelle représentée par Maitre Odette,

Commune de JUVIGNY :

Maire Denis,

Commune de LUCINGES :

Soulat Jean-Luc représenté par Plagnat-Cantoreggi Pauline,

Commune de MACHILLY :

Plagnat-Cantoreggi Pauline,

Commune de SAINT-CERGUES :

Doublet Gabriel, Charvet Yannick, Cottet Danielle,

Commune de VETRAZ-MONTHOUX :

Antoine Patrick, Belmas Jean-Pierre, Feneul Véronique, Pellier Pascale,

Collot Michel représenté par Pellier Pascale,

Commune de VILLE-LA-GRAND :

Laperrousaz Maurice, Letessier Alain (jusqu'au point 5 inclus), Milleret Marie-Jeanne, De Chiara Daniel,

Jacquier Nadine représentée par Milleret Marie-Jeanne,
Letessier Alain représenté par Laperrousaz Maurice (à compter du point 6)

Excusés : Chaleil-Dos-Ramos Kevin, Passaquay Stéphane,

Assistent également :

Mesdames Odile Bosse-Platière, Aline Coelho, Camille Couvreur, Laura Jusserand, Julie Maraux,
Messieurs Pierre-Jean Crastes, Alain Farine, Olivier Friconneau,
Monsieur Bréda directeur du centre de loisir de la Bergue et Madame Le Fauconnier directrice de TP2A.

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

ORDRE DU JOUR

| | |
|--|----|
| I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE..... | 4 |
| II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE PRECEDENT..... | 4 |
| III. COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU..... | 4 |
| IV. COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT..... | 5 |
| V. DELIBERATIONS DU CONSEIL..... | 7 |
| A) DIRECTION DE LA CULTURE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS..... | 8 |
| 1 - PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DU CENTRE DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT PIERRE MARTIN..... | 8 |
| 2 - AUTORISATION DE PRINCIPE DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DU CENTRE DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT PIERRE MARTIN..... | 9 |
| B) DIRECTION DE LA MOBILITÉ ET DE L'AMÉNAGEMENT OPÉRATIONNEL..... | 11 |
| 3 - TRANSPORTS URBAINS – PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ DU DÉLÉGATAIRE TP2A POUR L'ANNÉE 2020..... | 11 |
| 4 - AUTORISATION DE PRINCIPE DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DES TRANSPORTS URBAINS D'ANNEMASSE AGGLO..... | 13 |
| 5 - AVENANT N°3 AU TRAITÉ DE CONCESSION D'AMÉNAGEMENT DE LA ZAC ETOILE ANNEMASSE-GENÈVE : MISE À JOUR DU PROGRAMME DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS ET DE LA PROGRAMMATION BÂTIE..... | 14 |
| C) DIRECTION DE LA COHÉSION SOCIALE..... | 17 |
| 6 - FONDS DE CONCOURS ACCORDÉ À LA VILLE DE GAILLARD POUR L'AMÉNAGEMENT DES LOCAUX DÉDIÉS À L'ATELIER D'INSERTION A TOUT' VAPEUR (GRETA LAC)..... | 17 |
| 7 - RESTOS DU COEUR: CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DANS LE CADRE DE LA MISE À DISPOSITION DU LOCAL 28 RUE DU VERNAND À ANNEMASSE..... | 19 |
| D) DIRECTION DE L'HABITAT..... | 20 |
| 8 - MODALITÉS DE CONCERTATION DU FUTUR PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT..... | 20 |
| E) DIRECTION DES RICHESSES HUMAINES..... | 22 |
| 9 - MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS..... | 22 |

VI. QUESTIONS DIVERSES..... 23

A) PRESENTATION DE LA NEWSLETTER ECONOMIQUE DE LA MAISON DE L'ECONOMIE ET DEVELOPPEMENT

B) DATES DES PROCHAINS CONSEILS COMMUNAUTAIRES

I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités locales, le conseil communautaire nomme un secrétaire de séance parmi ses membres.

Madame Nadège ANCHISI, qui accepte la fonction, est désigné(e) secrétaire de séance.

II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE PRECEDENT

Le procès-verbal du conseil communautaire du 9 juin 2021 est approuvé à l'unanimité.

III. COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU

Délibérations prises par le bureau communautaire dans le cadre de la délégation d'attributions accordée par le conseil communautaire :

Bureau du 1^{er} juin 2021

N° BC-2021-097 télétransmise le 2 juin 2021 en Préfecture

Approbation de la convention de partenariat à intervenir avec la Communauté de communes des Balcons du Dauphiné, porteuse du collectif Lyon Léman pour la valorisation touristique du tronçon Lyon / Léman de la ViaRhôna, pour un coût global à la charge de l'Agglo sur 2021 et 2022 de 7 108,97 € sur un montant total de l'opération de 95 000 €.

N° BC-2021-098 télétransmise le 2 juin 2021 en Préfecture

Dans le cadre des travaux de voirie route des Vignes et route du 18 août à Gaillard, approbation de la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage à intervenir avec la commune à qui Annemasse Agglo confie les maîtrises d'ouvrage et d'œuvre pour les enrobés, à hauteur de 16,8 % du montant total de ce lot avec un maximum de 100 526 € HT.

N° BC-2021-099 télétransmise le 2 juin 2021 en Préfecture

Approbation du recours à une lignes de trésorerie pour le budget de l'Assainissement auprès de l'Agence France Locale pour un montant maximum de 3 000 000 € dans les conditions suivantes : durée de 364 jours, au taux d'intérêt Ester + marge de 0.20% et commission d'engagement de 1 500 € maximum.

N° BC-2021-100 télétransmise le 2 juin 2021 en Préfecture

Approbation du recours à une lignes de trésorerie pour le budget de Principal auprès de l'Agence France Locale pour un montant maximum de 7 000 000 € dans les conditions suivantes : durée de 364 jours, au taux d'intérêt Ester + marge de 0.20% et commission d'engagement de 3 500 € maximum.

Bureau du 8 juin 2021

N° BC-2021-101 télétransmise le 9 juin 2021 en Préfecture

Dans le cadre de la construction de passages à amphibiens route des Marais à Cranves-Sales par le SM3A (Syndicat mixte d'aménagement de l'Arve et de ses affluents), approbation de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour le dévoiement des réseaux humides à intervenir au profit du syndicat, le montant des travaux étant estimés à 193 440 € avec une participation de l'Agglo (hors subventions du Département et de l'Agence de l'Eau) de 11 336,34 €.

N° BC-2021-102 télétransmise le 9 juin 2021 en Préfecture

Approbation de la subvention au profit de la Compagnie Mustradem d'un montant de 10 000 € dans le cadre du projet de territoire « Culture et politique de la ville » piloté par Annemasse Agglo.

N° BC-2021-103 télétransmise le 9 juin 2021 en Préfecture

Approbation du bail emphytéotique administratif à intervenir avec le SIGETA (Syndicat intercommunal de gestion des terrains d'accueil) pour la mise à disposition à son profit de parcelles situés lieu-dit au

Bois du Paradis d'en bas sur Ville-la-Grand, et Les Tattes sur Annemasse, pour la réalisation et la gestion de l'aire permanente d'accueil temporaire des nomades, mise à disposition consentie pour une durée de 50 ans et moyennant un loyer d'1 € par an, soit un montant total de 50 € payable en une seule fois.

Bureau du 15 juin 2021

N° BC-2021-104 télétransmise le 16 juin 2021 en Préfecture

Accords-cadres de fourniture de matériel informatique pour les besoins du service mutualisé d'Annemasse agglomération et de la ville d'Annemasse, du C.I.A.S d'Annemasse agglomération, de la ville de Gaillard et du pôle métropolitain du Genevois français – lot 5 écrans et accessoires divers passé avec la société STIM PLUS sans minimum ni maximum – Approbation de l'avenant n° 1 modifiant les prix figurant au Bordereau des Prix Unitaires (BPU) ainsi que les délais de livraison en raison de l'augmentation de la demande de matériels informatiques et des difficultés d'approvisionnement liés à la crise sanitaire.

N° BC-2021-105 télétransmise le 16 juin 2021 en Préfecture

Approbation et autorisation d'adhésion à la convention de groupement de commandes pour les travaux d'aménagement, de renforcement des réseaux humides et d'enfouissement de réseaux secs de la rue des Belosses à Ambilly et Gaillard à intervenir avec les deux communes concernées.

Désignation comme représentants d'Annemasse Agglomération à la commission de groupement Monsieur. CHEMINAL (titulaire) et Madame Pauline PLAGNAT (suppléante).

N° BC-2021-106 télétransmise le 16 juin 2021 en Préfecture

Attribution du marché de travaux pour la construction des infrastructures du traitement des apports extérieurs de l'usine de dépollution Ocybèle au groupement OTV / MAURO / MONTESSUIT et FILS / NGE FONDATIONS pour un montant forfaitaire de 2 278 000.00 € HT.

N° BC-2021-107 télétransmise le 16 juin 2021 en Préfecture

Dans le cadre du dispositif de résorption des campements illicites, approbation de la convention de coopération à intervenir avec l'État, la commune de Juvigny et l'association ALFA3A pour prolonger jusqu'au 31 mars 2022 le fonctionnement de la base de vie temporaire située route des Bois Enclos à Juvigny qui peut accueillir jusqu'à 10 familles.

N° BC-2021-108 télétransmise le 16 juin 2021 en Préfecture

Approbation de la convention de coopération à intervenir avec le Pôle Métropolitain du Genevois français dans le cadre du développement du Salon SOLIWAY à l'échelle du Grand Genève pour son édition 2021 les 5 et 6 novembre prochain, avec une participation versée par le Pôle à l'Agglomération de 10 000 €.

IV. COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT

Décisions prises par le président dans le cadre de la délégation d'attributions accordée par le conseil communautaire :

D-2021-0153 télétransmise en préfecture le 2 juin 2021

Marché de travaux de voirie – réseaux divers - enrobés et marquage au sol - Lot n° 01 : Voirie - réseaux divers - enrobés passé avec la société COLAS Rhône-Alpes Auvergne – Approbation de l'avenant n°2 pour prendre en compte le transfert des droits et obligations des contrats de la société COLAS Rhône-Alpes Auvergne au profit de la COLAS FRANCE.

D-2021-0154 télétransmise en préfecture le 2 juin 2021

Dans le cadre des actions de coopération et de solidarité internationale mises en œuvre dans la limite de 1% des ressources affectées aux budgets de ses services de l'eau et de l'assainissement, soit une enveloppe annuelle de 50 000 € H.T, approbation de la demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC) pour le projet d'amélioration de l'accès à l'eau potable et du dispositif de traitement des eaux usées de l'hôpital d'Akonolinga au Cameroun.

D-2021-0155 télétransmise en préfecture le 2 juin 2021

Cession de 2 véhicules de type Citroën Saxo et Renault Twingo de respectivement 20 ans et 17 ans devenus obsolètes – Approbation de la sortie de ces biens de l'inventaire du budget des ordures ménagères et du budget principal

D-2021-0156 télétransmise en préfecture le 2 juin 2021

Approbation du contrat d'abonnement à la plateforme LOCAL012, logiciel de prévention et gestion budgétaire pour la direction des richesses humaines à intervenir avec la société LOCALNOVA pour un montant de 5 542,00 € HT et une période allant de sa date d'effet au 31/12/2022.

D-2021-0157 télétransmise en préfecture le 2 juin 2021

Travaux de réalisation de la ligne de bus à haut niveau de service (BHNS) avenue de la Gare sur Annemasse – Approbation du protocole d'accord à intervenir avec la Société COLAS Rhône Alpes Auvergne, le cabinet UGUET, la Société Béton du Grand Lyon (BGL) et Annemasse Agglo pour un montant de réparation fixé à 79 802.40 € HT, suite à la dégradation constatés sur des quais de bus avenue de la Gare à Annemasse.

D-2021-0158 télétransmise en préfecture le 2 juin 2021

Autorisation de la mise à disposition de parcelles de terrains à titre gratuit appartenant à Annemasse Agglo situées 2, rue des Chasseurs à Ville-la-Grand et Lieu-dit les grands Goliers à Juvigny, au profit de l'entreprise Masson pour la réalisation de travaux d'accès à l'extension de son site de production situé route des Bois Enclos à Juvigny, mise à disposition consentie pour une durée allant jusqu'à la signature des actes de vente et du bail à construction en fin des travaux.

D-2021-0159 télétransmise en préfecture le 4 juin 2021

Travaux de réaménagement de l'espace Claudius Vuargnoz – Approbation des avenants aux marchés afin d'ajuster le volume de travaux aux réalités du terrain et aux demandes nouvelles du maître d'ouvrage comme suit :

| N° | Intitulé du lot | Titulaire | Montant du marché initial € HT | Montant de l'avenant € HT |
|----|--------------------------------------|--------------------|--------------------------------|---------------------------|
| 01 | Terrassement / VRD | FAVRE 4 TP | 79 447,78 | 8 263,00 € HT |
| 02 | Gros œuvre / Maçonnerie | FAVRE 4 TP | 110 005,04 | 3 814,40 € HT |
| 03 | Structure bois - bardage | FARIZON | 165 873,89 | - 3 528,00€ HT |
| 04 | Menuiseries extérieures bois | VERGORI ET FILS | 110 889,00 | / |
| 05 | Serrurerie Métallerie | ZAMA CONSTRUCTIONS | 64 565,60 | - 940,00 € HT |
| 06 | Portes de garage | FEA | 10 481,00 | / |
| 07 | Doublages / Cloisons / Faux plafonds | SNPI | 224 649,71 | - 195,52 € HT |
| 08 | Chapes / Carrelages / Faïences | BOUJON CARRELAGES | 103 092,49 | -36 791,37 € HT |
| 09 | Menuiseries intérieures | MILETIC | 50 854,64 | / |
| 10 | Peintures | CHARVIN PEINTURE | 58 566,46 | -2 560,57 € HT |
| 11 | Revêtements de sols | SOLS CONFORT | 18 837,28 | / |
| 12 | Chauffage / Plomberie / Sanitaires | PESSEY FOURNIER | 291 691,53 | - 4 021,00 € HT |
| 13 | Ventilation / Traitement d'air | PESSEY FOURNIER | 82 369,31 | / |
| 14 | Courant faible / Courant fort | MUGNIER ELEC | 169 786,23 | 265,10 € HT |

D-2021-0160 télétransmise en préfecture le 4 juin 2021

Accord-cadre pour les travaux ponctuels de création, de suppression ou de déplacement de points d'eau incendie sur le territoire d'Annemasse Agglo – Attribution du marché subséquent n°8 aux travaux de remplacement de 4 poteaux incendies repartis sur les communes d'Annemasse, Gaillard et Vétraz-Monthoux à la société BEL & MORAND TP pour un montant de 16 661,25 € HT.

D-2021-0161 télétransmise en préfecture le 4 juin 2021

Attribution de l'accord-cadre de vérification et maintenance des moyens de lutte contre l'incendie selon les prix indiqués au bordereau des prix unitaires à la société PROTECT SECURITE avec un montant maximum de commandes fixé à 120 000,00 € HT sur la durée de l'accord-cadre de 4 ans.

D-2021-0162 télétransmise en préfecture le 4 juin 2021

Dans le cadre des orientations du schéma des déchets 2021-2030, Annemasse Agglo, attribution du marché de coordination et de conduite d'une campagne de sensibilisation au tri des déchets en porte à porte à la société L&M et Associés pour un montant forfaitaire de 31 450,00 € HT.

D-2021-0163 télétransmise en préfecture le 4 juin 2021

Dans le cadre de la protection de la zone de captage d'eau potable du Bray à Cranves-Sales, Approbation de l'acquisition d'une parcelle de terrain dans ce secteur d'une surface de 784 m², propriété des Consorts BOCCARD, au prix de 1 568 €.

D-2021-0164 télétransmise en préfecture le 4 juin 2021

Approbation du contrat de campagne radio à intervenir avec Radio NRJ Nostalgie dans le cadre de la mise en place de la prime vélo lancée par Annemasse Agglo du 1er juin au 31 août 2021.

D-2021-0165 télétransmise en préfecture le 10 juin 2021

Attribution de l'accord-cadre de fourniture de pneumatiques poids lourds, engins et prestations associées à la société Euromaster ;

Attribution de l'accord-cadre de fourniture de pneumatiques, pour véhicules légers et véhicules utilitaires légers et prestations associées à la société Annemasse Pneus avec un montant maximum de commandes fixé à 70 000 € HT.

D-2021-0166 télétransmise en préfecture le 10 juin 2021

Approbation du procès-verbal de mise à disposition du domaine public à intervenir avec la commune de Ville-La-Grand suite à la mise en service de la ligne de bus à haut niveau de service (BHNS) sur la partie de Ville-la-Grand, mise à disposition limitée aux seuls équipements affectés au service de transport collectif.

D-2021-0167 télétransmise en préfecture le 10 juin 2021

Approbation du procès-verbal de mise à disposition du domaine public à intervenir avec la commune d'Annemasse suite à la mise en service de la ligne de bus à haut niveau de service (BHNS) sur la partie d'Annemasse, mise à disposition limitée aux seuls équipements affectés au service de transport collectif.

D-2021-0168 télétransmise en préfecture le 10 juin 2021

Approbation de la convention à intervenir avec l'association « les amis de l'Archipel Butor » pour le dépôt d'une sculpture de l'artiste Gilbert Frizon appartenant à l'association dans l'enceinte du Manoir des livres, à titre gratuit et pour une durée de 5 ans renouvelable.

D-2021-0169 télétransmise en préfecture le 10 juin 2021

Approbation du contrat de maintenance pour les licences ELEC'VIEW, solutions de conception assistée par ordinateur utilisées par les services eau et assainissement à intervenir avec la société ALGO'TECH pour un coût annuel de 632,31 € HT.

D-2021-0170 télétransmise en préfecture le 10 juin 2021

Approbation du contrat de cession de droit d'exploitation à intervenir avec la société Goneprod pour un spectacle organisé dans le cadre d'une animation proposée par Intermède, pour un montant de 2 743 € TTC.

V. DELIBERATIONS DU CONSEIL

A) DIRECTION DE LA CULTURE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

1 - PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DU CENTRE DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT PIERRE MARTIN

Rapporteur : Louiza LOUNIS / technicien(ne) : Olivier FRICONNEAU

Contexte juridique et politique

Vu les compétences optionnelles définies dans les statuts d'Annemasse Agglo, et notamment la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion du centre de loisirs sans hébergement Pierre MARTIN, situé à La Bergue (CRANVES-SALES),

Vu la convention de délégation de service public conclue le 20 décembre 2016 avec la Fédération des Œuvres Laïques de Haute Savoie – F.O.L.74, pour la gestion du centre de loisirs sur la période du 1er janvier 2017 au 31 août 2022,

Vu le rapport d'activités de l'année écoulée, produit par le délégataire et porté à connaissance de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) du 29 juin 2021 qui en a pris acte, conformément à l'article L1413-1 du code général des collectivités locales, reprenant les projets développés durant l'année 2020 dans l'accueil des enfants chaque mercredi et durant toutes les vacances scolaires, soit 11 890 journées d'accueil enfant pour un budget de 749 822 € (hors activités extra-contractuelles), compensé par Annemasse Agglo à hauteur de 475 861 €,

L'ensemble des comptes du contrat en cours étant synthétisé ci-dessous :

| | Référence contrat Budget 2017 | Comptes d'exploitation | | | | |
|--------------------------------|-------------------------------------|------------------------|---------------------|---------------------|---|---------------------------|
| | | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 hors activités complémentaires | 2020 comptes totaux |
| Nombre de journées | 18542 | 18622 | 18153 | 18021 | 11890 | 11890 |
| Charges | 875 550,00 € | 845 994,00 € | 845 122,00 € | 858 823,00 € | 749 822,00 € | 825 884,00 € |
| Produits | 875 550,00 € | 862 383,00 € | 885 957,00 € | 897 413,00 € | 779 298,00 € | 855 427,00 € |
| dont PES Agglo | 456 550,00 € | 456 550,00 € | 459 678,00 € | 471 124,00 € | 475 861,00 € | 475 861,00 € |
| dont règlements familles | 290 000,00 € | 274 791,00 € | 284 505,00 € | 300 731,00 € | 207 691,00 € | 207 691,00 € |
| dont recettes CAF | 115 000,00 € | 115 214,00 € | 106 566,00 € | 105 710,00 € | 85 985,00 € | |
| dont activités complémentaires | 2 000,00 € | 11 828,00 € | 30 590,00 € | 15 170,00 € | 285,00 € | 75 475,00 € |
| Résultat | - € | 16 389,00 € | 40 835,00 € | 38 590,00 € | 29 476,00 € | 29 543,00 € |

Madame Lounis, Vice-présidente en charge de la jeunesse, présente le dossier et rappelle que l'activité du centre a été fortement impactée par la crise sanitaire.

A la demande du président, Monsieur Friconneau, responsable du suivi du centre de la Bergue, précise que cela se traduit notamment par une baisse significative du nombre de journées enfants, avec une moyenne autour de 18 000/18 5000 jours enfants avant 2020 qui passe à 13 000 journées enfants sur 2020.

Le centre a toutefois adapté et continué son activité tout au long de l'année à l'exception du premier confinement pendant lequel il a accueilli le centre d'hébergement d'urgence de l'agglomération annemassienne.

Madame Lounis souligne le fait que le centre aéré accueille les enfants porteurs de handicap et depuis le début de l'année scolaire une classe relais pour élèves en grande difficulté. Le site permet de mettre en place des projets pédagogiques divers et innovants.

Madame Barge Delattre demande si les inscriptions pour les séjours de cet été ont bien démarré et si l'on a pu répondre à toutes les demandes.

A la demande du président, Monsieur Bréda, directeur du centre, répond que le nombre de places ouvertes pour cet été a été limité au vu du contexte réglementaire très évolutif en raison de la crise sanitaire. On compte aujourd'hui environ 200 inscrits (contre 250 en période hors Covid). Des demandes n'ont pas pu être satisfaites mais le centre n'a pas de retour de parents qui n'auraient pas pu trouver de solution autre.

Le Conseil Communautaire,

DECIDE :

DE PRENDRE ACTE du rapport de la Fédération des Oeuvres Laïques 74, délégataire pour la gestion du centre de loisirs de La Bergue, pour l'année 2020, tel que présenté en annexes.

2 - AUTORISATION DE PRINCIPE DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DU CENTRE DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT PIERRE MARTIN

Rapporteur : Louïza LOUNIS / technicien(ne) : Olivier FRICONNEAU

Annemasse Agglo est propriétaire du centre de loisirs sans hébergement Pierre MARTIN dit centre de loisirs de La Bergue depuis mars 1990.

La gestion de l'équipement a été confiée à la Fédération des Œuvres Laïques de Haute-Savoie (FOL 74) dans le cadre d'une convention de délégation de service public en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2017. Cette convention arrive à échéance le 31 août 2022.

L'article L.1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) stipule que « *les assemblées délibérantes des collectivités territoriales, de leurs groupement et de leurs établissements publics se prononcent sur le principe de toute délégation de service public local après avoir recueilli l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux prévue à l'article L. 1413-1. Elles statuent au vu d'un rapport présentant le document contenant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire.* »

La Commission Consultative des Services Publics Locaux du 29 juin 2021 a rendu un avis favorable sur la proposition de mode de gestion par délégation de service public.

Madame Lounis présente le dossier.

Les services de l'Agglo et un comité de pilotage composé d'élus des différentes communes de l'Agglo ont déjà entamé un travail de réflexion sur la prochaine délégation. Seules Machilly et Ambilly n'ont pas désigné de représentants. Elle se permet de relancer les communes concernées.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER le principe de gestion du centre de loisirs sans hébergement de la Bergue dans le cadre d'une délégation de service public (DSP) d'une durée de 5 ans avec effet au 1^{er} septembre 2022 ;

D'APPROUVER les caractéristiques des prestations que devra assurer le délégataire du futur contrat de délégation de service public, telles qu'elles sont définies dans le rapport sur le choix du mode de gestion, étant entendu qu'il appartiendra ultérieurement au Président d'en négocier les conditions précises conformément aux dispositions de l'article L 1411-1 du Code général des collectivités territoriales pour la délégation ;

D'AUTORISER le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de délégation de service public pour la gestion du centre de loisirs sans hébergement de la Bergue.

B) DIRECTION DE LA MOBILITÉ ET DE L'AMÉNAGEMENT OPÉRATIONNEL

3 - TRANSPORTS URBAINS – PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ DU DÉLÉGATAIRE TP2A POUR L'ANNÉE 2020

Rapporteur : Alain LETESSIER / technicien(ne) : Pierre-Jean CRASTES

Annemasse Agglo a confié l'exploitation de son réseau de transports collectifs urbains à la société TP2A (filiale RATP Dev) dans le cadre d'une convention de délégation de service public par délibération du Conseil communautaire du 25 novembre 2015.

Conformément au contrat de délégation de service public (article 40), le délégataire produit chaque année à Annemasse Agglo un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service.

Ce rapport est assorti d'annexes permettant d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Le rapport annuel 2020 complet figure en annexe de la présente délibération.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) du 29 juin 2021 a pris acte du rapport annuel 2020 du délégataire qui lui a été présenté.

Monsieur Letessier, vice-président en charge des mobilités, présente le rapport d'activités 2020.

Madame Mayca demande si l'application TAC Mobilité va être adaptée pour informer les usagers des retards éventuels des bus.

Monsieur Letessier répond que cette information est déjà disponible via les réseaux sociaux comme Twitter.

A la demande du président, Madame Le Fauconnier ajoute que l'application présente les horaires en temps réel. L'usager peut également s'abonner à une alerte sur les retards par sms ou mail.

Madame Favrelle demande si les réclamations des non usagers des transports urbains, comme les cyclistes, piétons, etc., qui pourraient avoir à se plaindre de conduite dangereuse des bus par exemple, sont prises en compte.

Madame Le Fauconnier répond que TP2A a enregistré 415 réclamations sur 2020 arrivées par différents canaux, réclamations auxquelles l'entreprise doit répondre systématiquement. Cela fait partie des indicateurs de performance définis dans le contrat de concession.

Monsieur Djadel se félicite du fait que tous les bus de l'Agglo soient maintenant accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Par contre, concernant la ligne 5 qui dessert l'hôpital, il demande s'il est prévu de renforcer son cadencement (un bus toutes les 1h30 c'est peu) et d'optimiser son tracé (très long et sinueux).

Monsieur Doublet confirme qu'effectivement il va y avoir des évolutions dans la future délégation dont le cahier des charges est en cours de rédaction.

Monsieur Letessier souligne le travail fait pour rendre le réseau plus accessible. Il reste toutefois des quais à aménager (travaux relevant de la compétence communale).

Concernant la desserte de l'hôpital, on a aujourd'hui un contrat passé avec la Communauté de communes des 4 rivières (CC4R) dans lequel l'Agglo s'engage à desservir Filinges en contre partie du versement d'une participation pour financer la desserte de l'hôpital.

On travaille toutefois sur de solutions plus rapides et en 2025, le nouveau transport en commun sur site propre (TCSP) entre la gare d'Annemasse et Bonne devrait être mis en service et permettre de gagner du temps.

Madame Dejean souhaite avoir des précisions sur la mise en place de la tarification sociale et solidaire.

Monsieur Letessier explique que l'Agglomération a travaillé pour la mise en place de cette nouvelle tarification avec un bureau d'études qui, semble-t-il, a sous-évalué le potentiel d'usagers concernés par ce dispositif puisque l'on a doublé les objectifs initiaux. On vendait avant plus de titres de transport à l'unité et depuis la mise en place de la tarification sociale et solidaire, les usagers concernés se tournent plus vers l'abonnement mensuel, très avantageux. Cela a un coût non négligeable pour le budget des transports urbains. C'est pourquoi TP2A travaille pour faire de nouvelles propositions.

Madame Dejean explique que cette discordance entre le prévisionnel et le réalisé vient peut-être d'une méconnaissance de la situation sociale du territoire, avec ces fortes inégalités.

Monsieur Letessier note que 80 % des usagers sur la zone 210 bénéficient de la tarification solidaire et sociale, ce qui ne semble pas cohérent.

Monsieur Doublet estime que cette nouvelle tarification répond à un véritable besoin du territoire et son succès le prouve, même s'il faut rester vigilant sur sa bonne application.

Monsieur Dupessey confirme que les chiffres qui sont présentés aujourd'hui montrent que l'Agglo a fait le bon choix en mettant en place cette tarification. Les personnes en situation de précarité prenaient des titres de transport à l'unité et se tournent maintenant vers l'abonnement, plus simple et plus économique. Il n'est pas surpris par le nombre de bénéficiaires des abonnements les plus bas. C'est souvent un public qui ne peut se déplacer que par les transports en commun. Cela reflète effectivement les inégalités très fortes que l'on trouve dans la ville centre. Certes, cela coûte cher mais c'est un choix politique.

Concernant la desserte de l'hôpital, Monsieur Dupessey confirme que la mise en service d'un TCSP permettra de gagner jusqu'à 1/3 du temps pour se rendre au centre hospitalier. Il rappelle par ailleurs que deux autorités organisatrices de la mobilité (AOM) sont concernées par cette desserte, dont l'une n'a pas mis en place de Versement mobilité et ne dispose donc pas des mêmes moyens financiers. Pendant longtemps, Annemasse Agglo assumait seul le coût de la desserte puis la CC4R en a pris une partie à sa charge à la condition que Filinges soit desservie.

En tant que membre du conseil de surveillance de l'hôpital, il confirme que la desserte de l'hôpital, considérée comme insuffisante est une question majeure au cœur des préoccupations du centre hospitalier.

Monsieur Boucher partage le point de vue de Madame Dejean. Le choix a été fait de mettre en place une tarification solidaire à plusieurs niveaux pour toucher y compris les personnes en très grande difficulté mais aussi celles victimes de ce territoire très cher. Il ajoute que de toutes façons, aucun usager des transports en commun paye le service au coût réel. Il ne faut pas regarder cette tarification uniquement sous l'aspect financier. Il rappelle que lorsque les personnes en difficulté prenaient des titres de transport à l'unité, ils passaient généralement par les CCAS (Centre communal d'action sociale). Ils ont la possibilité maintenant de s'acheter directement un abonnement. Il faut s'en féliciter.

En tant que vice-président en charge de la mobilité sous le mandat précédent, il en assume la responsabilité et continue à porter cette politique tarifaire.

Madame Mayca demande si l'augmentation de la fraude n'explique pas aussi la baisse de la vente des titres de transport à l'unité. L'achat sur internet n'est pas accessible facilement à tout. C'est un élément à prendre en compte dans les futures études.

Monsieur Letessier répond qu'on constate un peu partout en France sur les réseaux, une augmentation de la fraude depuis 1 à 2 ans. On ne sait pas si c'est lié à la crise sanitaire mais cela est suivi attentivement.

Monsieur Djadel demande confirmation sur l'existence d'une ligne expresse desservant l'hôpital.

Monsieur Letessier répond qu'il s'agit de la desserte assurée le dimanche.

Madame Le Fauconnier précise qu'il s'agit d'un transport à la demande, dont le trajet est à réserver au moins 2 heures avant.

Le Conseil Communautaire,

DECIDE :

DE PRENDRE ACTE du rapport du délégataire des transports publics TP2A pour l'année 2020.

4 - AUTORISATION DE PRINCIPE DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DES TRANSPORTS URBAINS D'ANNEMASSE AGGLO

Rapporteur : Alain LETESSIER / technicien(ne) : Pierre-Jean CRASTES

La Communauté d'agglomération d'Annemasse Les Voirons dite Annemasse Agglo est Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) au sein de son ressort territorial, composé des 12 communes de l'agglomération.

L'exploitation du réseau de transports urbains de l'agglomération a été confiée à l'entreprise Transports Publics de l'Agglomération Annemassienne (TP2A), filiale de RATP Développement, dans le cadre d'une convention de délégation de service public en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016. Cette convention arrive à échéance le 31 décembre 2022.

L'article L.1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que « *les assemblées délibérantes des collectivités territoriales, de leurs groupement et de leurs établissements publics se prononcent sur le principe de toute délégation de service public local après avoir recueilli l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux prévue à l'article L. 1413-1. Elles statuent au vu d'un rapport présentant le document contenant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire.* »

La Commission Consultative des Services Publics Locaux du 29 juin 2021 a rendu un avis favorable sur la proposition de mode de gestion par délégation de service public.

Monsieur Letessier présente le dossier avec le planning de renouvellement du contrat de concession. Il rappelle les différents modes de gestion des services publics et souligne que la délégation est sans doute la meilleure solution, permettant notamment un partage des risques entre le délégataire et la collectivité. La délégation sera proposée pour une durée de 7 ans. Le contrat actuel était de 6 ans, prolongé d'un an en raison de la crise sanitaire.

Il tient également à souligner les efforts entrepris par le délégataire actuel TP2A en termes de communication et de marketing autour de la Maison de la mobilité.

Monsieur Antoine confirme que beaucoup de choses ont été mises en place ces derniers mois sur les dossiers mixtes tourisme et mobilité.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER le principe de l'exploitation du service de transports urbains dans le cadre d'une délégation de service public d'une durée de 7 ans avec effet au 1^{er} janvier 2023,

D'APPROUVER le contenu des caractéristiques des prestations que doivent assurer le délégataire du futur contrat de délégation de service public, telles qu'elles sont définies dans le rapport sur le choix du mode de gestion, étant entendu qu'il appartiendra ultérieurement au Président d'en négocier les conditions précises conformément aux dispositions de l'article L 1411-1 du Code général des collectivités territoriales pour la délégation,

D'AUTORISER le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de délégation de service public pour le service de transport urbain.

5 - AVENANT N°3 AU TRAITÉ DE CONCESSION D'AMÉNAGEMENT DE LA ZAC ETOILE ANNEMASSE-GENÈVE : MISE À JOUR DU PROGRAMME DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS ET DE LA PROGRAMMATION BÂTIE

Rapporteur : Christian DUPESSEY / technicien(ne) : Camille COUVREUR

Contexte juridique et politique :

VU la délibération du Conseil Communautaire n° C-2014-0240 du 11 novembre 2014 approuvant le dossier de création de la ZAC ETOILE ANNEMASSE-GENÈVE ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n° C-2016-0135 du 6 juillet 2016 approuvant le choix de l'entreprise BOUYGUES IMMOBILIER en tant que concessionnaire de la ZAC ETOILE ANNEMASSE-GENÈVE et les termes du contrat et ses annexes, autorisant le Président à signer tous documents nécessaires à la bonne exécution dudit contrat de concession ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°CC_2019_0106 du 25 septembre 2019 approuvant les termes de l'Avenant n°1 du Traité de Concession d'aménagement ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°CC_2020_0055 du 26 février 2020 approuvant les termes de l'Avenant n°2 du Traité de Concession d'aménagement ;

L'opération d'aménagement « Etoile Annemasse-Genève » est un projet d'écoquartier de 19 ha porté par Annemasse Agglo, situé sur les communes d'Ambilly, d'Annemasse et de Ville-la-Grand.

Ce projet se traduit par la réalisation d'un écoquartier multifonctionnel (logements, quartier d'affaires, commerces urbains, offre de formation, équipements publics...) s'appuyant sur l'accessibilité exceptionnelle en transports en commun autour de la gare d'Annemasse.

Par délibération du 6 juillet 2016, le Conseil communautaire a approuvé le choix de la société BOUYGUES IMMOBILIER comme concessionnaire et autorisé le Président à signer la concession d'aménagement.

Afin d'acter et prendre en compte des modifications du programme, la mise à jour des missions et obligations de l'Aménageur, Annemasse Agglo et l'Aménageur ont signé l'avenant n°1 au Traité de concession d'aménagement (« TCA ») le 14 septembre 2019 suite à délibération n°CC_2019_0106 du 25 septembre 2019.

Par la suite, conformément à sa mission, Bouygues Immobilier UrbanEra a fait réaliser les études d'Avant-Projet (AVP) des espaces publics de la ZAC par son équipe de maîtrise d'œuvre. Après validation de ces études par la Collectivité et afin d'acter le transfert du risque lié à ces travaux à l'Aménageur tel que prévu au TCA, les parties ont signé l'avenant n°2 au printemps 2020. Cet avenant comprend également la prise en compte de modification des participations publiques au bilan de l'opération.

Les études d'AVP ont également permis à l'Aménageur de préparer le Programme des Équipements Publics (PEP) et le dossier de Réalisation de la ZAC qui ont été approuvés lors du Conseil Communautaire d'Annemasse Agglo le 26 février 2020.

En conséquence, pour tenir compte de ces dernières évolutions, le présent avenant a pour objet de :

- **substituer le Programme des Équipements Publics de la ZAC tel qu'approuvé en Conseil Communautaire du 26 février 2020 à l'annexe 10 du TCA**, qui faisait jusqu'alors état d'un PEP prévisionnel,
- **modifier la programmation de la ZAC**. En effet, l'Aménageur a proposé de modifier la programmation de la ZAC pour intégrer l'opportunité de réalisation d'une résidence de co-living et de co-working au sein du quartier. Pour cela, il a été proposé de changer la programmation de l'îlot C1 de bureaux en hôtel. Cette proposition a été retenue par les élus mobilisés dans le cadre du comité stratégique de la ZAC Etoile le 12 novembre 2020. Il est à noter que le passage de l'îlot C1 du bureau en hôtel n'engendre pas d'impact de chiffre d'affaires pour le bilan d'aménagement.

Cet avenant n'a pas de conséquences financières sur le bilan de la ZAC.

Monsieur Dupessey ; 1^{er} vice-président en charge des ouvrages et projets structurants, présente le dossier. Il s'agit d'une mise à jour du programme de la ZAC.

Madame Mayca demande des précisions sur le co-living. Elle note qu'il y a déjà un espace de co-working non loin de là avenue Emile Zola, qui ne fonctionne pas à son maximum. Ce projet de bureaux dans la ZAC Etoile lui semble un peu prêt et pourrait venir en concurrence. Y-a-t-il vraiment des besoins dans ce secteur ?

Monsieur Dupessey rappelle qu'il s'agit d'une opération privée portée par un promoteur qui a fait une étude de marchés (concept Babel déjà présent dans de grandes villes universitaires). Le secteur l'intéresse car il y a la proximité directe du Léman Express. Ce projet de co-living fonctionnera comme un hôtel, avec des chambres individuelles de standing mais aussi des chambres de type auberge de jeunesse et proposera des activités sportives et de co-working sur site. Ce n'est pas un espace comme celui proposé avenue Emile Zola mais plus comme le projet « Open » qui vient d'ouvrir à Filinges et qui comprend, en plus des espaces de coworking, un hôtel et un restaurant. C'est un concept d'ensemble innovant et qui fonctionne déjà ailleurs. Il ajoute que c'est l'investisseur qui prend les risques et non la collectivité.

Monsieur Antoine, en tant que président de l'Office de tourisme, se réjouit qu'un tel équipement s'installe sur cet îlot. Par ailleurs, il souhaiterait savoir ce qu'il en est de l'occupation des locaux situés en face de et à proximité directe de la gare.

Monsieur Dupessey explique qu'on y travaille depuis un certain temps avec la SNCF qui en est propriétaire, l'Agglo n'étant que partenaire.

A ouvert ce lundi un 1^{er} équipement, le Café du Léman. En septembre c'est le point relais qui ouvre. On travaille également pour avoir un « bistrannique » et on dispose déjà de quelques pistes. Par contre l'enseigne Intermarché a renoncé à s'installer sur le site et devra sans doute payer des pénalités à la SNCF.

Monsieur Dupessey ne se fait pas de souci quant à la commercialisation à terme des différentes cellules, ralentie en raison notamment du Covid.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER les termes de l'avenant n°3 au Traité de concession d'aménagement de la ZAC ETOILE ANNEMASSE-GENEVE passée avec la société BOUYGUES IMMOBILIER ;

D'AUTORISER le Président ou son représentant à le signer ;

D'IMPUTER les dépenses et recettes au budget Principal des exercices en cause 2021 et suivants, destination OAMT42.

C) DIRECTION DE LA COHESION SOCIALE

6 - FONDS DE CONCOURS ACCORDÉ À LA VILLE DE GAILLARD POUR L'AMÉNAGEMENT DES LOCAUX DÉDIÉS À L'ATELIER D'INSERTION A TOUT VAPEUR (GRETA LAC)

Rapporteur : Dominique LACHENAL / technicien(ne) : Sébastien DENJEAN

A travers sa compétence Cohésion Sociale, Annemasse Agglo accompagne depuis de nombreuses années le développement des dispositifs d'Insertion par l'Activité Economique (IAE) à l'échelle de son territoire.

L'établissement public de coopération intercommunale accompagne ainsi depuis l'origine le projet porté par le GRETA LAC de création d'un Atelier et Chantier d'Insertion (ACI), dont le support porte sur l'activité de repassage. Cet atelier d'insertion appelé *A Tout' Vapeur* vise à accompagner des publics identifiés par les structures de l'emploi et de l'insertion (Etat, Pôle Emploi et Département) vers un accès, ou un retour, à l'emploi durable.

Cet outil de l'IAE a trouvé à fonctionner dès sa mise en service dans des locaux mis à disposition du projet par la commune de Gaillard, rue du Vernand. Les locaux affecté au dispositif depuis l'origine devant être démolis, la commune a alors accepté d'implanter le dispositif dans des locaux municipaux réaménagés spécifiquement pour le fonctionnement de cet atelier d'insertion, au 3 place Porte de France.

Dans le cadre de cette opération, il a été convenu que la commune assurerait la maîtrise d'ouvrage du projet, et qu'elle proposerait par la suite une location des locaux réaménagés directement au GRETA LAC, pour permettre le fonctionnement de l'atelier d'insertion.

L'accord passé entre les trois parties au projet comporte aussi une participation financière exceptionnelle d'Annemasse Agglo à la mise en œuvre des travaux d'aménagement, travaillés pour optimiser les conditions de fonctionnement de cet outil important de l'insertion par l'activité économique de l'agglomération annemassienne. Cette participation financière prendra la forme d'un fonds de concours accordé à la mairie de Gaillard, sur la base du coût global de l'opération (225.000 € HT) et des montants réels acquittés par la maîtrise d'ouvrage.

Le plan de financement présenté par la mairie de Gaillard se présente comme suit :

| Nature des dépenses | Montant HT en € | Nature des recettes | Montant HT en € | Taux |
|-------------------------|-----------------|-----------------------|-----------------|------------|
| Acquisitions foncières | | Aides publiques | | |
| | | Région Rhône-Alpes | 30.000 | 13,33 |
| Travaux | 199.183 | Etat | | |
| | | Département | 37.500 | 16,67 |
| | | Annemasse Agglo | 70.000 | 31,00 |
| Etudes et Maîtrise d'O. | 25.817 | Aides privées | | |
| | | Fonds propres commune | 87.500 | 39,00 |
| TOTAL Dépenses | 225.000 | TOTAL Recettes | 225.000 | 100 |

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de 70 000 € à la commune de Gaillard au titre de la participation aux travaux d'aménagement des nouveaux locaux affectés au fonctionnement de l'Atelier chantier d'Insertion (ACI) A TOUT' VAPEUR, porté par le GRETA LAC,

D'AUTORISER le président ou son représentant à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable, se rapportant au versement de ce fonds de concours,

DE DIRE que les crédits sont prévus au budget 2021, en dépense, au compte 2041412, chapitre 204.

7 - RESTOS DU COEUR: CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DANS LE CADRE DE LA MISE À DISPOSITION DU LOCAL 28 RUE DU VERNAND À ANNEMASSE

Rapporteur : Dominique LACHENAL / technicien(ne) : Marine AVRILLON

A travers une politique globale de cohésion sociale et de solidarité, Annemasse Agglo soutient les associations qui œuvrent pour l'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de précarité sur le territoire.

Elle a souhaité depuis 2016 renforcer sa politique sociale en créant un nouvel équipement, « La Maison des Solidarités », destiné à regrouper plusieurs dispositifs d'aide aux personnes en difficultés, notamment l'Accueil de jour L'Escale et le Plan d'Urgence Hivernale. Cet équipement a été progressivement mis en service en octobre 2020.

L'association Les Restos du Cœur assure, pour sa part, une activité d'accueil et d'aide alimentaire sur l'agglomération annemassienne. Elle dispose également d'un vestiaire et déploie des activités sociales complémentaires. En début d'année 2021, 260 familles étaient inscrites auprès de l'antenne locale de l'association pour recevoir une aide alimentaire, ce qui représente 745 individus.

Au fil du temps, les différents locaux occupés par l'association Les Restos du Cœur se sont avérés mal adaptés et coûteux. C'est pourquoi, en raison de la mission importante d'intérêt public remplie par l'association auprès des habitants du territoire, Annemasse Agglo a souhaité apporter son soutien aux Restos du Cœur, via la mise à disposition d'un local au sein de la Maison des Solidarités. Les Restos du Cœur occupent donc, depuis le 11 mai 2021, une partie du bâtiment en tant que locataire.

Une convention d'occupation précaire, dédiée aux modalités d'occupation du bâtiment, a été conclue afin de préciser les modalités pratiques de cette occupation. Cette mise à disposition étant consentie à titre gratuit, elle correspond à une subvention en nature d'un montant équivalent à 27 284 € par an. Il convient donc de passer une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens afin de préciser les relations de partenariat entre Annemasse Agglo et l'association ainsi que les engagements de chacun pour la période 2021-2024.

Madame Lachenal, vice-présidente en charge de la politique de la ville, présente le dossier et rappelle que l'association des Restos du Cœur assure un accueil et une aide alimentaire pour toutes les personnes en grande précarité.

En marge de ce dossier, Madame Lachenal informe que les locaux occupés actuellement par l'association ALFAA GHS (Association de Lutte contre la Faim dans l'Agglomération Annemassienne – Genevois et Haut-Savoyard) situés sur Ville-la-Grand, vont être démolis puis reconstruits. Annemasse Agglo a décidé d'accompagner l'association durant cette période transitoire en lui proposant une relocalisation temporaire dans les ateliers relais de Gaillard qui disposent d'une cellule inoccupée. Elle précise que l'association qui assure la distribution alimentaire (le samedi une fois tous les 15 jours) est très bien organisée. Il n'y a donc pas à craindre que cette activité gêne les entreprises du site.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER le projet de convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens à intervenir entre l'association Les Restos du Cœur et Annemasse Agglo,

D'AUTORISER le président ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que tout autre document se rapportant à ce dossier.

D) DIRECTION DE L'HABITAT

8 - MODALITÉS DE CONCERTATION DU FUTUR PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Rapporteur : Jean-Paul BOSLAND / technicien(ne) : Thomas LUCET

Vu, l'article L302-2 du Code de la construction et de l'habitation relatif aux modalités d'élaboration du Programme Local de l'Habitat,

Vu la délibération du conseil communautaire du 6 juillet 2011 n°C-2011-184 approuvant le 3ème Programme Local de l'Habitat d'Annemasse Agglo pour la période 2012-2018,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 28 février 2018 n°C-2018-0030 autorisant l'engagement des démarches nécessaires pour la réalisation du 4ème Programme Local de l'Habitat d'Annemasse Agglo,

Vu l'accord en date du 10 juillet 2018 du Préfet de Haute-Savoie pour proroger le PLH 2012-2018 de 2 ans à compter de la date de fin de validité du PLH actuel, soit jusqu'au 31 décembre 2020,

Vu le courrier en date du 29 octobre 2018 du représentant de L'État portant à la connaissance d'Annemasse Agglo les informations utiles et les objectifs locaux à prendre en compte sur son territoire, en matière de diversité de l'habitat, de répartition équilibrée des différents types de logements, de renouvellement du parc immobilier et d'accroissement du nombre de logements et de places d'hébergement, nécessaires pour l'application du quatrième alinéa de l'article L. 302-1 du Code de la construction et de l'habitation,

Il convient aujourd'hui de préciser les modalités de concertation pour l'élaboration du 4ème PLH d'Annemasse Agglo (qui devrait couvrir la période allant du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2027), conformément à l'article L302.2 du Code de la construction, qui stipule que l'établissement public de coopération intercommunale associé à l'élaboration du programme local de l'habitat L'État, les communes et établissements publics compétents en matière de plan local d'urbanisme directement concernés ainsi que toute autre personne morale qu'il juge utile.

C'est Monsieur Doublet, en l'absence de Monsieur Bosland, Vice-président en charge de l'habitat, qui présente le dossier.

Il tient à souligner l'ambition qu'Annemasse Agglo souhaite se donner au travers de ce futur PLH en lien avec les communes, l'État et les différents partenaires dans ce domaine.

Monsieur Antoine rappelle l'urgence de travailler sur la qualification du logement abordable avec les différents partenaires car on constate que certains opérateurs ont une définition qui n'est pas forcément la même que celle envisagée par la collectivité.

A la demande du président, Madame Breuilly de la direction de l'habitat répond qu'un point sera fait à ce sujet au prochain bureau communautaire. Il est prévu également un tour dans les 12 communes en septembre.

Madame Mayca demande des précisions sur la manière dont se déroulera la consultation des communes : est-ce avec tous les élus ou uniquement ceux référents logement ?

Monsieur Doublet rappelle que le document du PLH doit être approuvé par le conseil communautaire et l'ensemble des conseils municipaux des communes.

Madame Breuilly ajoute que, pour être plus opérationnel, les groupes de travail seront restreints aux élus en charge des thématiques logement, urbanisme. La concertation globale interviendra dans le cadre deS conseils municipaux au travers du vote du PLH.

Madame Mayca en conclut donc qu'il n'y aura pas de consultation globale mais juste une retransmission des informations des élus concernés par ces groupes de travail vers l'ensemble des autres élus.

Monsieur Doublet rappelle que la consultation et le reporting fait aux élus au sein des communes dépend de chaque exécutif.

Monsieur Antoine demande confirmation qu'aucune consigne ni accord n'est donné pour l'instant et jusqu'à la fin de l'année aux promoteurs sur la répartition des types de logements.

Madame Breuilly lui confirme ce point et propose que les communes se rapprochent des services de l'Agglo si besoin pour plus de précision.

Madame Favrelle partage le point de vue de Madame Mayca. Pour les élus de l'opposition, il est parfois difficile d'obtenir des informations et le système proposé n'est pas très respectueux des principes démocratiques.

Monsieur Doublet renvoie aux débats tels qu'ils se tiennent dans chacune des municipalités et invite les oppositions à se rapprocher si besoin de leur exécutif pour discuter de la manière de travailler avec eux. Nous sommes ici dans un cadre intercommunal et la question posée relève de l'organisation propre à chaque commune.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

DE FIXER les modalités de concertation dans le cadre de l'élaboration du 4ème Programme Local de l'Habitat (PLH) comme suit :

- Les 12 communes d'Annemasse agglo seront consultées à chaque phase du PLH (diagnostic, orientations et programme d'actions) afin de définir les grands axes de mise en œuvre du PLH à l'échelle communale notamment sur les volets fonciers et programmation de logement.
- Les services de l'Etat seront consultés à chaque fois que cela sera nécessaire afin de prendre en considération les orientations nationales en matière d'habitat.
- Les partenaires du PLH tels que le Pôle Métropolitain du Genevois français, le Conseil départemental de Haute-Savoie, les partenaires associatifs, les bailleurs sociaux, les partenaires privés de l'habitat et du logement, etc, seront conviés à contribuer à la définition de la future politique de l'habitat d'Annemasse Agglo au travers notamment d'instances spécifiques telles que des séminaires partenariaux. Ainsi, l'ensemble des partenaires seront invités lors de ces séminaires à contribuer à la définition et la mise en œuvre de la future politique de l'habitat notamment sur la définition de la politique des trois tiers ou encore la politique de rénovation énergétique.

D'AUTORISER le président ou son représentant à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette concertation.

E) DIRECTION DES RICHESSES HUMAINES

9 - MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Gabriel DOUBLET / technicien(ne) : Amandine TITUS

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de l'établissement. Il appartient donc au conseil communautaire de fixer les effectifs à temps complet ou non complet nécessaires au bon fonctionnement des services.

Considérant les besoins exprimés par les services d'Annemasse Agglo en matière de personnel pour assurer leurs missions,

Considérant qu'il est nécessaire d'ajuster les tableaux des effectifs en fonction des recrutements et des éléments suivants :

1) la création de poste :

- d'un agent de voirie mutualisé à la Direction des Services techniques

Considérant la réorganisation du service voirie, validée en comité technique le 1^{er} juillet 2021, et liée aux missions complémentaires inscrites à la convention de voirie mutualisée 2020-2022, le recrutement d'un personnel supplémentaire est nécessaire pour mener à bien les missions d'entretien de la voirie et répondre au mieux aux demandes supplémentaires des communes,

Considérant l'évolution des missions de voirie inter communales avec la prise en charge de l'entretien de la plateforme du tramway et du site Altéa,

- de deux agents d'entretien des locaux à la Direction Culture, Jeunesse et Sport

Considérant le bilan de l'expérimentation menée depuis l'ouverture de l'équipement, présentée au comité technique du 1^{er} juillet 2021, lequel conclut à la prise en charge de l'entretien des locaux au sein de la Maison des Solidarités en régie, et du besoin de création de 2 postes supplémentaires,

- d'un contrat de projet de 3 ans à la Direction de l'Eau et de l'Assainissement

Considérant la réorganisation du service travaux neufs à la direction de l'eau et de l'assainissement présentée au comité technique du 29/04/2021, laquelle prévoit la création d'un nouveau pôle d'ingénierie et de conduite de projet dans le cadre du suivi des travaux du tramway nécessitant la création d'un contrat de chargé de projet pour 3 ans,

- d'un chargé de communication événementiel en contrat de projet 3 ans à la Direction des Déchets

Considérant l'accompagnement au déploiement du Schéma Directeur Déchets approuvé par le conseil communautaire du 28/04/2021, délibération n° CC_2021_0057, lequel nécessite le déploiement d'une stratégie de communication auprès des usagers du territoire, et pour ce faire, la demande de création d'un contrat de projet de 3 ans,

- d'un administrateur au Conservatoire de musique, à la Direction Culture, Jeunesse et Sport

Considérant le transfert de l'enseignement musical au sein d'Annemasse Agglo, et la réorganisation du Conservatoire présentée et validée au Comité technique du 1^{er} juillet 2021, laquelle prévoit la création d'un poste exclusivement dédié au pilotage administratif du conservatoire en vue de construire, consolider et stabiliser un pôle administratif,

2) le transfert de l'enseignement musical

Considérant l'approbation du conseil communautaire du 6 novembre 2019, délibération n° CC_2019_0139, du transfert de l'enseignement musical à l'agglomération, transfert approuvé ensuite unanimement par les communes ainsi que la déclaration d'intérêt communautaire du conservatoire au 1^{er} septembre 2020 par Décision du président n°D_2020_0178 du 18/06/2020,

3) la mise à jour du tableau des emplois suite au recrutement, promotion interne et avancement de grade:

Considérant les listes d'aptitude à la promotion interne établies après avis des commissions d'harmonisation du Centre de Gestion de la Haute-Savoie, qui se tiendront les 29/30 juin et 1^{er} juillet 2021, **avec l'annexe du tableau des emplois qui sera modifiée en fonction de la nomination des agents dans le cadre de cette promotion interne.**

4) la mise à jour du tableau des emplois suite au recrutement de poste vacant

Considérant le besoin d'actualiser annuellement le tableau des emplois d'Annemasse Agglo et à la demande de la trésorerie,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER la mise à jour des tableaux des effectifs présentée en annexe, permettant pour :

Le Budget Principal :

- la création de 64 postes dont 60 liés au transfert de l'enseignement musical
- la transformation de 15 postes suite à avancement de grade
- la transformation de 9 postes suite à un recrutement
- la transformation d'un poste suite à augmentation du temps de travail

Le Budget de l'eau :

- la création d'un poste en contrat de projet 3 ans
- la transformation de 3 postes suite à avancement de grade
- la transformation de 3 postes suite à un recrutement

Le Budget de l'assainissement :

- la transformation de 2 postes suite à avancement de grade
- la transformation d'un poste suite à un recrutement

Le Budget des Ordures Ménagères :

- la création d'un poste en contrat de projet 3 ans
- la transformation de 2 postes suite à avancement de grade

et, pour les 4 budgets en annexe modifiée, la transformation des postes suite à promotion interne.

D'IMPUTER les dépenses aux budgets Principal, Eau, Assainissement et Ordures Ménagères, chapitre 012,

D'AUTORISER ET MANDATER le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents de nature à exécuter la présente délibération.

VI. QUESTIONS DIVERSES

A) PRESENTATION DE LA NEWSLETTER ECONOMIQUE DE LA MED (MAISON DE L'ECONOMIE ET DEVELOPPEMENT)

Monsieur Boccard, vice-président en charge de l'économie, rappelle que la mise en ligne d'une newsletter par la MED fait suite à une demande de l'Agglo faite à la MED de créer un outil pour

observer et rendre compte de la conjoncture économique locale et des besoins et attentes des acteurs économiques locaux.

Madame Chaumontet présente la méthodologie retenue pour mettre en place ce support d'information et le concept de cette newsletter trimestrielle « l'écho de l'éco ».

Madame Mayca demande s'il n'y a pas de risque de confusion avec « Les Nuits de l'éco » organisées à Annemasse pour promouvoir l'économie sociale et solidaire.

Monsieur Boccard n'avait pas fait le lien mais ce titre « l'écho de l'éco » est très significatif par rapport à son contenu.

B) DATES DES PROCHAINS CONSEILS COMMUNAUTAIRES

- **Mercredi 15 septembre 2021**
- **Mercredi 13 octobre 2021**
- **Mercredi 10 novembre 2021**
- **Mercredi 15 décembre 2021**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

La secrétaire de séance

Nadège ANCHISI

Le président

Gabriel DOUBLET